



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 16 :**

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE
BORDEAUX – EYSINES- PROJET DE
CREATION D'UN JARDIN DES

Séance ordinaire du 17 Décembre 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

DOSSIER N° 16 : REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – EYSINES- PROJET DE CREATION D'UN JARDIN DES LOISIRS- AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de 6 modifications, d'une modification simplifiée, de plusieurs révisions simplifiées et de diverses mises en compatibilité.

L'article 19 de l'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux procédures d'urbanisme indique que pour les procédures de révision du PLU prescrites au 1^{er} janvier 2013 les dispositions en vigueur antérieurement demeurent applicables.

Ainsi, l'ancien article L 123-13 du code de l'urbanisme stipulait qu'une révision simplifiée du PLU pouvait être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

Par délibération du 24 juin 2011, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation du projet de jardin des loisirs dans le secteur du Pinsan à Eysines qui regroupe des équipements sportifs et de loisirs.

Ce projet de jardin des loisirs répond à un besoin d'intérêt général. Il s'agit en effet de conforter la vocation actuelle du site, d'y implanter le centre de loisirs, de mettre à la disposition des associations un lieu ressource, de proposer aux habitants un lieu de pratique des arts du cirque.

La révision simplifiée du PLU, pour la réalisation d'un jardin des loisirs à Eysines, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment :

- **Pour une Ville de proximité en renforçant l'attractivité résidentielle des quartiers,**
- **Pour une Ville plus verte et plus viable** en affirmant la présence et la qualité de l'élément naturel dans le paysage urbain.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à rendre constructible la partie du site qui accueillera les nouveaux équipements à proximité du Clos Lescombes.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine de Bordeaux compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune d'Eysines concernée.

La concertation avec le public s'est déroulée du 5 septembre 2011 au 7 octobre 2011.

Le 5 juillet 2012 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie d'Eysines et à la CUB, du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012 inclus.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserve de la validation par le Conseil Général du nouveau périmètre de la Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) et de la prise en compte du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) pour la définition des activités prévues au sein du futur jardin des loisirs.

Par délibération en date du 31 mai 2013, le Conseil Général a modifié le périmètre de la ZPENS du Bois du Pinsan à Eysines. L'assiette du projet de jardin des loisirs se situe maintenant en dehors de cette zone protégée.

Les contraintes liées au PEB de l'aéroport, notamment la conception des locaux qui accueilleront des enfants, seront prises en compte lors de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Du point de vue de la procédure de révision simplifiée du PLU, les réserves sont donc levées.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour le projet de création d'un jardin des loisirs à Eysines est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 28 communes membres de la Communauté Urbaine.

VU le code de l'urbanisme et notamment l'ancien article L123-13,
VU l'ordonnance 5 janvier 2012 et notamment son article 19,
VU le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vigueur,
VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
VU le dossier de révision simplifiée du PLU de la Cub,

Considérant que le projet de création d'un jardin des loisirs sur la commune d'Eysines présente un intérêt général pour la collectivité,

Considérant que les réserves accompagnant l'avis favorable du commissaire enquêteur sont levées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Emet un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de création d'un jardin des loisirs à Eysines, présentée dans le dossier joint.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small dot.

Patrick BOBET

